



## licenciement et nouvelle CRP

Par **benoite18**, le **13/01/2009** à **15:30**

Bonjour,

le 02/12 j'ai reçu une lettre de mon employeur me proposant une modification de mon contrat de travail : temps plein devenant mi-temps.

Ayant un délai d'un mois de réflexion j'ai donné ma réponse négative courant décembre.

Le 06/01/2009, il m'a remis en main propre contre décharge une lettre de convocation à l'entretien préalable de licenciement.

Aujourd'hui, 13/01/2009 il m'a donné en mains propres le dossier concernant la CRP et dans 8 jours il m'enverra ma lettre de licenciement. Si j'accepte la CRP, je termine le 27/01/2009 au soir.

Je voudrai savoir, si les accords entre les partenaires sont signés courant janvier 2009, si j'aurai droit à la nouvelle CRP : 8 mois à 80%+ 4 mois à 70%, le temps de réflexion passant de 14 à 21 jours.

Sur le projet d'accord, il est écrit : "le contrat s'appliquera aux procédures de licenciement engagées à partir du 1er janvier 2009".

merci de me répondre.

Par **ML70**, le **05/02/2009** à **17:48**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que toi, j'ai jusqu'au 21/02 pour donner mon accord ou non pour un mi temps que je vais refuser. As tu droit à la nouvelle CRP ou non?

Par **ML70**, le **05/02/2009** à **19:17**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que toi, j'ai jusqu'au 21/02 pour donner mon accord ou non pour un mi temps que je vais refuser. As tu droit à la nouvelle CRP ou non?